

# Les détails de l'accorde de principe

## Détails de l'accord

---

Si l'accord de principe est ratifié, les termes appropriés et acceptables de l'entente seront alors rédigés et les parties signeront la nouvelle convention.

### Durée de la convention

Cette convention entrera en vigueur du 1er septembre 2019 au 31 août 2023 et, par la suite, jusqu'à ce qu'elle soit révisée conformément à la *Loi de 1995 sur l'éducation*.

### Taille des classes et composition des classes

Le Comité de négociation des enseignantes et des enseignants a retiré la proposition d'inclure ces deux points dans cette convention. Toutefois, le CNE reste déterminé à résoudre ces deux sujets importants. Le ministre de l'Éducation a invité la Fédération à participer à un nouveau comité pour trouver des solutions aux enjeux de la complexité des classes. La structure et la composition du nouveau comité offrent la possibilité d'une collaboration accrue au sein du secteur et d'une influence positive de la Fédération.

### Rémunération

Les augmentations salariales seront :

1er septembre 2019 : 0 %

1er septembre 2020 : 2 %

1er septembre 2021 : 2 %

1er septembre 2022 : 2 %

Les augmentations de toutes les indemnités pour les directeurs, et les directeurs adjoints seront :

1er septembre 2019 : 0 %

1er septembre 2020 : 2 %

1er septembre 2021 : 2 %

1er septembre 2022 : 2 %

### Contrats des enseignants suppléants

Le gouvernement de la Saskatchewan s'engage à prendre les mesures nécessaires pour créer dans le Règlement sur l'éducation l'obligation légale suivante, telle que tous les conseils scolaires définis par la Loi sur l'éducation de 1995 seront obligés de déclarer :

Le 15 septembre ou avant de chaque année scolaire, les conseils scolaires employeurs doivent fournir à la FES une liste de tous les enseignants employés comme enseignants suppléants pendant l'année scolaire, avec les renseignements d'identification nécessaires tel que permis par la législation sur la protection des renseignements personnels.

Dans le cadre des versements réguliers fournis à la FES mensuellement, les conseils doivent signaler à la FES tous les changements (ajouts ou suppressions) faits à la liste approuvée des enseignants suppléants.

## Autres points négociés

Les parties conviennent de l'inclusion ou de la modification des termes de la convention collective, comme l'ont convenu précédemment les parties et tels qu'énumérés comme points d'amélioration de la clarté dans le rapport de la Commission de conciliation.

Les modifications apportées aux articles suivants, comme convenu précédemment, seront incorporées à la Convention de négociation collective provinciale. Elles comprennent les modifications aux articles 3.2, 3.5.3, 3.5.4, 5.3, 7.1.1.1, 7.5.2.3 et 15.4.2 (15.4.2.1 révisé et renuméroté en tant que 15.4.2) et entrent en vigueur à la date de ratification. Les détails sont disponibles en anglais. Veuillez contacter votre agent liaison scolaire ou la Fédération si vous avez besoin d'une aide supplémentaire

## Réunions régionales en ligne

---

Une série de réunions régionales en ligne aura lieu. Le CNE présentera les détails de la convention et répondra à vos questions pour vous aider à déterminer si vous voterez en faveur de la ratification de l'accord.

Pour les enseignants suppléants : les enseignants suppléants ne pourront pas assister aux réunions régionales virtuelles, car les procédures de sécurité exigent que les participants soient membres de la Fédération. Étant donné que les enseignants suppléants ne sont membres qu'aux dates auxquelles ils sont employés et qu'ils ne peuvent pas être employés aux dates des réunions régionales, ils ne pourront pas participer aux réunions régionales.

### Détails des réunions :

- Hébergées sur Zoom
- 16h30 à 17h30
- Les membres doivent s'inscrire à l'avance. L'inscription est disponible en utilisant les liens ci-dessous.

May 5 – Northern Area, Prince Albert and Area, North East, Prairie Spirit, Creighton

May 6 – Regina Public, Regina Catholic, Prairie Valley

May 7 – Sun West, Chinook, Prairie South, Holy Trinity

Le 11 mai – membres francophones, ALEF

May 12 – North West, Tri-West, Lloydminster, Ile a la Crosse

May 13 – Saskatoon, Horizon

May 14 – South East Cornerstone, Holy Family, Good Spirit, Christ the Teacher

## Vote de ratification

---

Un vote électronique aura lieu les 19, 20 et 21 mai.

Tous les membres actuels de la FES peuvent voter, y compris ceux en congé. À l'exception des membres en assurance assurance d'invalidité, **vous devez avoir une adresse courriel valide enregistrée sur votre profil MySTF afin de voter.**

Tous les membres admissibles recevront des instructions de vote et un NIP à l'adresse courriel figurant sur votre profil MySTF. Veuillez vous connecter et vous assurer que vos renseignements sont exacts d'ici le 30 avril 2020.

Pour les membres en assurance d'invalidité: Si vous n'avez pas fourni d'adresse courriel, vous recevrez les instructions de vote par la poste.

Pour les enseignants suppléants : L'admissibilité à voter pour une convention repose sur le fait que les personnes doivent avoir un contrat avec un conseil scolaire financé par la province aux dates de vote. En raison de la fermeture des écoles en réponse à la pandémie mondiale, les enseignants suppléants ne seront pas employés aux dates de vote et ne seront donc pas admissibles à voter.

La Fédération regrette l'exclusion de nos collègues, qui fournissent des services d'enseignement de substitution de valeur, cependant les défis créés par la réponse à la pandémie ont engendré ces répercussions malheureuses.

Si vous avez des difficultés à accéder ou à mettre à jour vos renseignements, veuillez appeler la Fédération et demander l'assistance pour connexion.

Les membres peuvent voter les 19, 20 ou 21 mai :

- En ligne à l'aide d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent.
- En appelant par une ligne fixe ou un téléphone cellulaire.

La Fédération a engagé un tiers spécialisé dans la conduite de votes électroniques afin que nous puissions procéder à un vote sûr et valide, tout en assurant la santé et la sécurité des membres pendant la pandémie. Un certain nombre de garanties et de processus de validation sont en place pour assurer la validité du vote.



LA FÉDÉRATION DES  
**ENSEIGNANTES  
ET ENSEIGNANTS**  
DE LA SASKATCHEWAN

**Saskatoon – Siège social**

2317 Arlington Avenue, Saskatoon SK S7J 2H8

**T:** 306-373-1660 or 1-800-667-7762 **F:** 306-374-1122 **E:** [stf@stf.sk.ca](mailto:stf@stf.sk.ca)

**Regina – Sur rendez-vous uniquement**

Suite 375-3303 Hillside Street, Regina SK S4S 6W9

[www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca) [f](#) [t](#) [v](#) @SaskTeachersFed